

SI-19-MC 14- le 7 juillet 2004  
REPUBLIQUE DU CONGO

Décret n° \_\_\_\_\_/MFPRE/DGFP/DPME/SR-025Y  
portant engagement de certains candidats en qualité  
de médecin contractuel en tête : monsieur **TSIBA  
Jean Bertin.**

-----  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME DE L'ETAT  
-----

DIRECTION GENERALE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

DIRECTION DE LA PREVISION  
ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS  
-----

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

VISAS :

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général

de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960, applicable aux agents  
contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-522 du 14 septembre 1990, portant abrogation de  
certaines dispositions attribuant des avantages catégoriels dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au  
ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

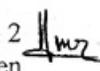
Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s  
2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des  
membres du Gouvernement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés;

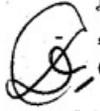
DECRETE :



G7

 **Article 1<sup>er</sup>** : Les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de médecin contractuel de 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, classés dans la catégorie I, échelle 1, indice 850 et mis à la dispositions du ministère de la santé et de la population : 2 

- TSIBA Jean Bertin, né le 2 février 1964 à Kingani ;
- MANKOU Michel, né le 25 août 1967 à Mouyondzi ;
- MABIALA BABELA Jean Robert, né le 18 avril 1966 à Kindamba ;
- BOUMBA Jean Denis, né le 7 juin 1961 à Pointe-Noire
- BASSOUMBA Patrick Hilaire, né le 14 janvier 1965 à Brazzaville ;
- NGOYO Etienne, né le 2 septembre 1964 à Manfouete ;
- KOUBAKA Lydie Chantal, née le 16 octobre 1965 à Brazzaville ;
- AMBA - MOUNDELE Simplicie Wilfrid, né le 5 mai 1967 à Brazzaville ;
- GAMBIO ELION Arcadius René, né le 18 septembre 1964 à Brazzaville.

 **Article 2** : La période d'essai est fixée à quatre (4) mois.   

**Article 3** : Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960.

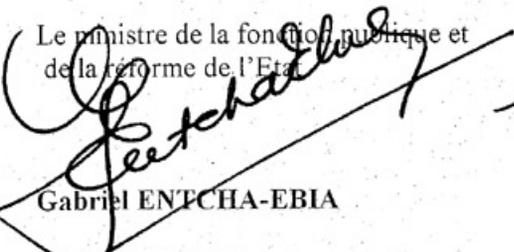
 **Article 4** : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

2004-500

Brazzaville, le 30 Décembre 2004 

**Denis SASSOUN'GUESSO**

Par le Président de la République

  
Le ministre de la fonction publique et  
de la réforme de l'Etat

Gabriel ENTCHA-EBIA

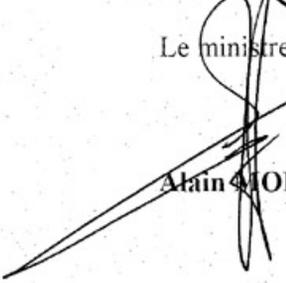
  
Le ministre de l'économie, des finances et du  
budget

Rigobery Roger ANDELY

Le ministre de la santé et de la population

**AMPLIATIONS :**

DGFP-DPME	3
MFPRE-SST	3
DGB	3
DGCF	2
MSP	2
DGS	9
DOSSIERS	27
INTERESSES	9
SGG-BC	2/60 

  
Alain MOKA 